

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Direction générale de la gendarmerie nationale

Direction des personnels militaires
de la gendarmerie nationale

Décision n° 11405 du 2 mars 2020
portant attribution de la prime de haute technicité aux sous-officiers du corps de soutien
technique et administratif de la gendarmerie nationale

NOR : INTJ2005915S

Le ministre de l'intérieur,

Vu le code de la défense ;

Vu le décret n° 54-539 du 26 mai 1954 modifié, instituant une prime de qualification en faveur de certains officiers et militaires non officiers à solde mensuelle ;

Vu le décret n° 2017-1005 du 9 mai 2017 portant diverses mesures d'amélioration de la condition du personnel militaire ;

Vu l'instruction n° 9469/GEND/DPMGN/SDGP du 5 février 2019 relative à l'attribution et au retrait de la prime de haute technicité pour les sous-officiers du corps de soutien technique et administratif de la gendarmerie nationale ;

Vu la circulaire n° 63943/GEND/DPMGN/SDGP/BPSOCSTAGN du 25 septembre 2019 relative à l'attribution et au retrait de la prime de haute technicité aux sous-officiers du corps de soutien technique et administratif de la gendarmerie nationale au titre de l'année 2020 ;

Vu le bordereau d'envoi n° 85105/GEND/DPMGN/SDGP/BPSOCSTAGN du 23 décembre 2019,

Décide :

Article 1^{er}

La prime de haute technicité est attribuée aux sous-officiers du corps de soutien technique et administratif de la gendarmerie nationale dont le nom figure ci-après à compter du 1^{er} mars 2020.

Lucas	Christophe	Nigend : 218 734
Labourey	Romain	Nigend : 218 728
Lebas	Cyril	Nigend : 218 731
Tonnaud	Bénédicte	Nigend : 218 749
Jarjavail	Christine	Nigend : 219 711
Fricout	Olivier	Nigend : 218 722

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de l'intérieur.

Fait le 2 mars 2020.

Pour le ministre et par délégation :
*Le général de division, adjoint au directeur
des personnels militaires de la gendarmerie nationale,*
O. Courtet